



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-564

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2021

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / secrétariat de direction**

### **hospitalisation à domicile**

75-2021-10-07-00015 - Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics (2 pages) Page 3

75-2021-10-07-00014 - Arrêté de délégation de signature matières déléguées (2 pages) Page 6

### **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet**

75-2021-10-18-00003 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contrôle budgétaire (2 pages) Page 9

75-2021-10-18-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - Pôle de Contrôle et d'Expertise de Paris 8ème??Champs-Élysées Europe-Hausmann (2 pages) Page 12

75-2021-10-18-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE??PARIS??7ème (4 pages) Page 15

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2021-10-07-00015

Arrêté de délégation de signature en matière de  
marchés publics

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics

La directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Mme Laurence NIVET, directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP *en matière de marchés publics*,

Vu l'arrêté directeurial n° 75-2021-05-17-00027 modificatif de l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 du directeur général de l'AP-HP, portant délégation de signature à Mme Laurence NIVET, directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP *en matière de marchés publics*,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à

- M. Adrien PINTE, Directeur-adjoint chargé des finances, de l'investissement et des services économiques

En vue de signer, au nom de la Directrice et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés :

- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées, ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations

homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe D de l'arrêté directeurial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;

- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un Pôle d'Intérêt Commun.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Adrien PINTE, délégation est donnée à :

M. Etienne LISSILLOUR, Adjoint à la directrice, Directeur de la Stratégie, de la Qualité et des Projets  
Et à Maryse ZALMA, Attachée principale d'administration hospitalière, Responsable des services économiques et marchés publics

En vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché, et de toute mise en demeure et résiliation.

- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées, ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe D de l'arrêté directeurial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;
- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un Pôle d'Intérêt Commun.

**ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Mme Laurence Nivet, directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP en matière de marchés publics.

**ARTICLE 4** : L'arrêté de délégation de signature n°75-2021-06-10-00001 du 10 juin 2021 est abrogé.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 07 octobre 2021

SIGNÉ

Laurence NIVET

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2021-10-07-00014

Arrêté de délégation de signature matières  
déléguées

Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la santé publique

La Directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patient » ;

Vu l'arrêté directeurial n° 75-2016-05-09-001, du 09 mai 2016 modifiant l'arrêté directeurial n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient » ;

Vu l'arrêté directeurial n° 75-2016-05-19-004 du 19 mai 2016 modifiant l'arrêté directeurial n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient » ;

Vu l'arrêté directeurial n° ANADDG2014/03 0004 portant nomination de Madame Laurence Nivet, aux fonctions de directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP.

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

Délégation générale de signature est donnée à M. Etienne LISSILLOUR, adjoint à la directrice, Directeur de la Stratégie, de la Qualité et des Projets à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'HAD, dans le champ d'attribution de la directrice de l'HAD, Mme Laurence NIVET, déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-00006 susvisé.

En cas d'empêchement de Mme Laurence NIVET et de M. Etienne LISSILLOUR, délégation générale de signature est donnée à Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines.

### **Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à :

Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Ressources Humaines) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G), les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.

M. Adrien PINTE, Directeur Adjoint des Finances, de l'Investissement et des Services économiques, à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Finances, Investissement, Services économiques et système d'information) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C,D, E, F et H)

**Article 3 :**

En cas d'empêchement de M. Adrien PINTE, Directeur Adjoint des Finances, de l'Investissement et des Services économiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Mme Maryse ZALMA, attachée principale d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Adrien PINTE (Finances, Investissement, Services économiques et système d'information) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C,D, E, F et H)

**Article 4 :**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice de l'Hospitalisation à Domicile déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 dans les matières énumérées aux paragraphes A à K de l'article 1 pour les actes et les décisions y afférant pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde à :

- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés des articles 2 à 3,
- Aux directeurs n'étant pas affectés pour leurs fonctions principales à l'HAD AP-HP nommés ci-dessous :

Inès GRAVEY, Directrice Innovation et Expérience usagers  
Nadia BENZEKRI, Directrice Adjointe siège AP-HP  
Eric CHOLLET, Directeur Adjoint siège AP-HP  
Jean-Baptiste HAGENMÜLLER, Secrétaire Général Adjoint siège AP-HP  
Catherine HUYNH-VAN-PHUONG, Directrice Adjointe siège AP-HP  
Eric SIMON, Directeur Adjoint siège AP-HP

**Article :**

L'arrêté du 10 juin 2021 portant délégation de signature de la directrice de l'Hospitalisation à Domicile est abrogé.

**Article 6 :**

La directrice de l'Hospitalisation à Domicile est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de Paris, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 07 octobre 2021

SIGNÉ

*Laurence NIVET*  
Directrice de l'HAD AP-HP

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-10-18-00003

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contrôle budgétaire

Direction régionale des finances publiques  
d'Île de France et de Paris  
94 rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02

Paris, le 18 octobre 2021

## DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTROLE BUDGETAIRE

### Délégation générale

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 29 février 2016 portant affectation de Brigitte SABLAYROLLES à compter du 16 mars 2016 auprès du directeur régional des finances publiques de la région Île-de-France et du département de Paris afin de l'assister dans ses fonctions de contrôle budgétaire près la préfecture de police,

Délégation permanente de signature est donnée pour les actes relatifs à l'exercice de cette compétence sur le périmètre des crédits relevant du contrôle budgétaire près la préfecture de police, à l'exception des refus de visa qui posent une question de principe :

Nom, prénom, grade, fonction	Faculté d'utilisation des pouvoirs
Brigitte SABLAYROLLES Contrôleur général économique et financier- contrôleur budgétaire	Sans limitation
Emmanuel SERPINET Attaché principal d'administration de l'Etat Adjoint au contrôleur budgétaire	Mêmes pouvoirs que Brigitte SABLAYROLLES en cas d'empêchement de celle-ci, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers
Mélanie RONCE Secrétaire administrative de classe supérieure Agent de contrôle du secteur A	Pouvoirs limités aux actes relevant du périmètre du secteur A en cas d'empêchement simultané de Brigitte SABLAYROLLES et de Emmanuel SERPINET
Valérie GAILLARD Secrétaire administrative de classe supérieure Agent de contrôle du secteur B	Pouvoirs limités aux actes relevant du périmètre du secteur B en cas d'empêchement simultané de Brigitte SABLAYROLLES et de Emmanuel SERPINET
Christel VANDER-CRUYSSSEN Secrétaire administrative de classe supérieure Agent de contrôle du secteur A	Pouvoirs limités aux actes et décisions découlant de la nomination de Christel VANDER-CRUYSSSEN en qualité de membre au sein de la commission de réforme de la préfecture de police

Franck RICHARD Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe Agent de contrôle du secteur B	Pouvoirs limités aux actes et décisions découlant de la nomination de Franck RICHARD en qualité de membre au sein de la commission de réforme de la préfecture de police
---	--

Le directeur régional des finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Pierre-Louis MARIEL

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-10-18-00001

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
Pôle de Contrôle et d'Expertise de Paris 8ème  
Champs-Élysées Europe-Haussmann

Paris, le 18 octobre 2021

**Direction régionale des Finances publiques d'Île  
de France et de Paris**  
Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques  
Pôle de Contrôle et d'Expertise de Paris 8ème  
Champs-Élysées Europe-Haussmann  
5 rue de Londres  
75315 Paris Cedex 09

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 8ème Champs-Élysées Europe-Haussmann, Mme Annick LOUBIERE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
<b>ABDULKARIM Sayda</b>	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
<b>BLONDET Céline</b>	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
<b>CARLE Philippe</b>	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
<b>GAMRACY Martine</b>	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
<b>LAILLE Patrick</b>	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
<b>SEILLIER Nathalie</b>	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
<b>SORIVELLE Christine</b>	Inspectrice	15 000 €	7 500 €

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
<b>GHEERAERT Cathia</b>	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
<b>GOSSEC Véronique</b>	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
<b>GUILLOU Christine</b>	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
<b>KHOURY Mireille</b>	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
<b>ROVIRA Philippe</b>	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
<b>VERDIER Kristel</b>	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

La responsable du pôle contrôle expertise,

Signé

Annick LOUBIERE,  
Inspectrice divisionnaire des finances publiques

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-10-18-00002

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE  
PARIS  
7ème

Paris, le 18 octobre 2021

**Direction régionale des Finances publiques d'Île  
de France et de Paris**  
Pôle de Gestion Fiscale  
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE  
PARIS  
7ème  
9, place Saint Sulpice  
75292 PARIS CEDEX 06

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable des Finances Publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 7ème arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2020 relatif à la nomination de M. Eric DUNAS, Administrateur des Finances Publiques détaché en qualité de chef de service comptable, responsable du SIP de Paris 7ème arrondissement.

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Olivier LAMIGE, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, adjoint du comptable des Finances Publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 7ème arrondissement, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 euros en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 euros;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) les décisions gracieuses, relatives à la majoration pour retard de paiement et aux frais de poursuites portant remise, modération ou rejet dans la limite de 60 000 euros ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 euros aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
Mme Isabelle BRUGERE	M. Valéry CYRILLE	M. Cyril DELICQUE

Ainsi que les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

2°) dans la limite de 10 000 euros aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Corinne BOUTES	Mme Béatrice CLAUDEL	Mme Véronique DESRUELLE
M. Jean-Pierre GITTON	M. Thierry GOZLAN	M. Jacky LAFON
Mme Sabine LAMARQUE	M. Philippe LE GALL	M. Joseph MAGNARD
M. Eric VIAU	Mme Marie-Claude MENARD	M. Frédéric ZALATEU

3°) dans la limite de 2 000 euros aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme Catherine BORSONI	Mme Akila BESSAH	M Grégory BOUCHE
M. Daniel LAMBERT	Mme Justine MENDES	M. Moumed HAMMAOUI
M. Ruben POTEAU	M Jean-Baptiste MICHAUD	Mme Emmanuelle LORIN-GUICHARD
M. Marc MORVAN	/	/

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives à la majoration pour retard de paiement et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
M. Valéry CYRILLE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros
Mme Isabelle BRUGERE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros
M. Cyril DELICQUE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros
Mme Béatrice CLAUDEL	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Corinne BOUTES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Véronique DESRUELLES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Marie-Claude MENARD	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Sabine LAMARQUE	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
M. Philippe LE GALL	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Jean-Pierre GITTON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Frédéric ZALATEU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Joseph MAGNARD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Jacky LAFON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Thierry GOZLAN	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Eric VIAU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Justine MENDES	Agente des Finances Publiques	2 000 euros
Mme Catherine BORSONI	Agente des Finances Publiques	2 000 euros
Mme Akila BESSAH	Agente des Finances Publiques	2 000 euros
Mme Emmanuelle LORIN-GUICHARD	Agente des Finances Publiques	2 000 euros
M. Marc MORVAN	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Daniel LAMBERT	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Jean-Baptiste MICHAUD	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Grégory BOUCHE	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Ruben POTEAU	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Moumed HAMMAOUI	Agent des Finances Publiques	2 000 euros

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Isabelle BRUGERE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros€	15 000 euros
M Valéry CYRILLE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros€	15 000 euros

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
M Cyril DELICQUE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
Mme Sabine LAMARQUE	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros€	10 000 euros€
M. Eric VIAU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros€
M. Joseph MAGNARD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Thierry GOZLAN	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Béatrice CLAUDEL	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Véronique DESRUELLES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Corinne BOUTES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Philippe LE GALL	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Jacky LAFON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Frédéric ZALATEU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Jean-Pierre GITTON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Justine MENDES	Agente des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
Mme Catherine BORSONI	Agente des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
Mme Akila BESSAH	Agente des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
Mme Emmanuelle LORIN-GUICHARD	Agente des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Marc MORVAN	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Daniel LAMBERT	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Jean-Baptiste MICHAUD	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Grégory BOUCHE	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Ruben POTEAU	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Moumed HAMMAOUI	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros

#### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Paris.

Le comptable des Finances Publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 7ème,

Signé

Eric DUNAS